L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 20 AVRIL 1893.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peints rtes, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un requereur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 132 rue de Chartres. Gewis & Bernard. 2 avril—3m

DEMANDES.

ON demande—Une gardienne d'enfant française. 234 rue Toulouse entre St Charles et Prytanée. 19 avril—1f

A VENDRE.

A VENDRE, une boulangerie, la meilleure sur le gaîé. La Boulangerie Indépendante de la Rue St Louis appartenant à Landrieu Bros. se servant de 3 barils de farine par jour en hiver et 5 à 6 en été. S'adresser à J. B. Camera, 61 et 63 Tchoupitoulas. 19 avril—3f

A VENDRE—La maison à trois étages No 47 rue Bourgogne. A. Rendon, 3 rue Carondelet. 16 avril—7f

PIANO à vendre pour cause de départ. Bas prix. S'adresser à W. F., bureau de l'Abeille. 5 avril —

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Eugène Savain vs Augustus Bornun.

Le Même vs le Même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. Nos 17,204 et 17,338. —En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, cette date rue N. Rampart et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 24me jour de mai 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval brun nommé "Dick".

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 19 avril—19 26—mai 2

Pelican Homestead and Building Ass.
M. A. Gaber, President, vs Henry Perry.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, Lus. No 19,213—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lus, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à son entrepôt, No 95 rue Royale entre Conti et St Louis, dans le district de cette ville, le MARDI 25 avril 1893 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Lus.
15 avril 15 20 25

Junius Hart vs C. W. Nutting.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 17,277—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Renée Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le second district de cette ville, le MARDI 25 avril 1893 à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Un piano Dehain No 8940 et un accobean, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. COMMISSAIRES.
12 avril—12 18 25

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Chas. A. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,527—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William F. Miller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

Succession de Frederick Mork et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,491—Division C—Attendu que Fritz Mork a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Frederick Mork et femme décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les huitaine, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
14 avril—14 18 23 Greffier.

Succession de Charles H Boddecke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,036—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles E. Rice, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
14 avril—14 18 23 Greffier

Succession de Mme James S. Carrigee

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 36,248. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Peter M. Rixford, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
15 avril—15 19 23 Greffier.

Succession de Elizabeth Richard, veuve de Jean Marie Babelot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,710—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis E. Tyler, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
15 avril—15 19 23 Greffier.

H. A. Tyters Sons vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,373—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William F. Miller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

Succession de Mme Simon Benamie.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — Nos 17,657 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère, en mon entrepôt No 95 rue Royale entre Conti et St Louis, dans le 2 district de cette ville le SAMEDI, 29me jour de mai 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 18 avril—18 25 29

Julius Hart vs C. W. Nutting.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — No 17,277—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Renée Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le second district de cette ville, le MARDI 25 avril 1893 à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Un piano Dehain No 8940 et un accobean, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 12 avril—12 18 25

AVIS DE SUCCESSION.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider à tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard restera longtemps qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous avons reçu des Banques et Banquiers partisans tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. H. RUDIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 9 MAI 1893

GROS LOT:
$75,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de ...	$75,000, cett.	$75,000
1 Lot de ...	20,000, ...	20,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
1 Lot de ...	5,000, ...	5,000
2 Lots de ...	2,500, ...	5,000
5 Lots de ...	1,000, ...	5,000
25 Lots de ...	300, ...	7,500
100 Lots de ...	200, ...	20,000
100 Lots de ...	100	20,000
200 Lots de ...	50, ...	10,000
500 Lots de ...	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, cett.	.....	$10,000
100 Lots de $60,	.....	6,000
100 Lots de $40,	.....	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, cett.	.....	$19,980
999 Lots de $20,	.....	19,980

9,434 Lots se montant à $265,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Par lesquelles nous prendrons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lus.

Bonnes Padrons en place et faites la signature lisible.

Le Compte ayant pouvoir des lots détendant le service de la malle à l'Hôtel des Loteries, pour nous envoyer des Compagnies d'Express pour recevoir les lots de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées par demande à tous les agents de loteries après chaque tirage et seront vendu, par Express, contre frais ensuite.

En achetant un lot de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté de la Nouvelle-Orléans, que le Lot soit à son nom. Billet signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants G. T. BEAUREGARD, J. J. MARLY et W. L. CARELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'intermaire de leurs Président, de payer à l'importe quel les présentés à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour tromper les vendeurs requérant d'examiner bien attentivement les achetons doivent y faire attention, et ne prendre un instant pour vendre des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et par d'autres s'ils veulent les chances de lot marché.

Nous garantissons vingt cent, par mois intégrité de ces tirages et le prompt payement des lots, étant ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont leur avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce sens, de ces certificats, auxquels nous joignons notre nom de nos signatures.

W. L. Carell
J. J. Marly
P. Conrad

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de valeur rue Peyfarre entre Camp et Magnolia, in rue à Parrière étant la rue Calliope.

Charles F. Heiden vs ses créanciers, No 25,000.

Eureka Homestead Society vs Charles H. Heiden, No 37,173.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu et signé 3 avril 1893, dans l'affaire présentement mentionnée et d'un writ de fieri facias contre Charles M. Holden dans l'affaire secondement mentionnée, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 17 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot désigné par le numéro municipal 158, borné par les rues Peyfarré, Calliope, Camp et Magnolie, le dit lot étant désigné par le N 45 et mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Peyfarré sur une profondeur de cent trente-deux pieds neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles au pied américain, conformément à un plan fait par Edgar Pilié, voyer, en date du 7 novembre 1891 et annexé pour référence à un acte de vente pardevant M. T. Pierce, notaire, en date du 14 septembre 1891, le dit lot étant désigné par le N 45 sur un plan dressé par L. Bringer, voyer, en date du 4 mai 1846 et annexé à un acte pardevant D. M. McCoy, notaire, le 25 mai 1846.

Une moitié indivise de la susdite propriété livrée dans l'affaire de l'insolvable ci-dessus No 25,000, et une moitié indivise de la susdite propriété saisie par un writ de fieri facias dans l'affaire No 37,173.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 avril—15 21 28—mai 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Cinquième district.

Frank Beck vs Mary T. Walker, femme d'Eugène B. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,495.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au lieu et place ci-dessous désignés, le LUNDI, 24 avril 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste-Anne entre Royale et Chartres.

Les cuisiers et installations, etc., d'un café et d'une grocerie transportée à mon entrepôt et comprenant un comptoir et étagères, bière box, tables pour le jeu de cartes, tout ce qui y appartient. Aussi un lot de vins assortis, liqueurs, verrerie et fûts-ce, cigares, tabac, tables, chaises, siège et tayau, meubles et autres articles divers, le tout d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 avril—12 17 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Cinquième District.

Simon Pfeifer vs Charles H. Robbins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 38,303.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 26 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District Municipal de cette ville, dans l'Ilot compris entre les rues Monroe, Madisonville, Laurel et Dryades, lesquels portent désignés comme l'Ilot No 7 de la ville de Madisonville, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, et déposé au bureau de Chas. E. Fortier, ex notaire en cette ville, d'après le plan No 36 de livre de plans No 1 et dès gué maintenant désignés comme le Lot No 2 du dit plan, et Dearmas, sous voyer de la ville, le 14 juillet 1897 et annexé à un acte passé au bureau de E. Rouyer, notaire, le 20 juillet 1897, lesquels dits lots sont désignés par les numéros dix huit et dix-neuf sur la dite esquisse, et mesurent chacun trente mètres, trente-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Monroe sur une profondeur suivante, à savoir : Le lot No dix huit à cent cinquante-neuf pieds dix pouces et deux lignes de profondeur, et le lot No dix-neuf à cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant.

Acquise par le défendeur par achat de M. Amelia, épouse de Jean Ferrand, dénommée ci-dessus, en date du 12 mai 1892.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 avril—14 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du propriété nouvellement formant l'accroissement de la Rue Chippewa et Neuvième, ilot borné par les rues Chippewa et Neuvième et Ste-Anne.

George Scheuermann vs Celestin J. Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 38,456.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot désigné par le numéro municipal 53 bis, bornés par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Fulton, Chippewa, Neuvième et Harmony et désigné comme lots 1 et 2 sur un plan annexé à un acte de vente reçu par E. B. Kenny, ex-notaire public dans la paroisse Jefferson, daté le 29me jour de décembre 1891, de Mme Lise Lambert à J. M. Marmouget, et les dits lots de terre mesurant ensemble vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent six pieds, le dit lot No 1 formant l'encoignure des rues St-Thomas et Neuvième et ayant la même profondeur sur la rue Neuvième, le lot No 2 mesurant vingt-cinq pieds dans le fond, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Acquis par le défendeur par achat de Xavier Bernard, d'après un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 16 juin 1891. (Titre enregistré au bureau des Aliénations, Livre 115, folio 539)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 avril—14 21 28—mai 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante de Shérif.

Zuberbier & Behan vs Crescent Jute Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,874.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une position de fonds capital de New Orleans Board et Trade.

2° Un immeuble de résidence en bois à deux étages, 111 rue Dauphine, district de cette ville ayant une rue de trois leuxieme. Premier District, Division A. Les terrains composant ledit immeuble sont les Nos 7, 8, et 9 Mayer 1838 déposé au bureau de Cossa, ex notaire, et mesurant chacun 25 pieds de façade sur le fondeur, entre lignes parallèles, étant borné au côté du plus rapproché Villeré par une ligne mitoyenne, au côté Cleveland, commune à ce terrain et les deux lots ci-dessus. Ces propriétés du rue du Cet. Commercial, sur églises, marchés et ou bas, à la chaîne à coucher, gaz, etc. Loué jusqu'au 30 septembre 1892.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage à double rez-de-chaussée, mesurant 30 pieds de la rue et à 5 chambres de chaque côté.

8° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage à double rez-de-chaussée, mesurant 30 pieds de la rue et à 5 chambres de chaque côté.

9° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage à double rez-de-chaussée, mesurant 30 pieds de la rue et à 5 chambres de chaque côté.

10° Six demi-hectare de Vert de Paris pesant environ quinze cent mille livres (1,500,000) payée pour des appels faits sur souscriptions et fonds capital.

11° Dix neuf mille de fonds capital du Chambers Roy & Co. Limité, de la Nouvelle Orléans.

12° Six demi-hectare de Vert de Paris pesant environ quinze cent mille livres (1,500,000) payée pour des appels faits sur souscriptions et fonds capital.

13° Dix neuf mille de fonds capital du Chambers Roy & Co. Limité, de la Nouvelle Orléans.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Ce dit vente pardevant J. D. Taylor, notaire, au bureau de l'acquéreur.

8 avril—8 15 22 29—6 10 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francois J. Roth et Mme Mary Ursula Roth.

No 38,277—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Burean No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 26 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de Mme Mary Ursula Roth, contre Mme Mary Ursula Roth, je vendrai à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 24 mars 1893, dans l'affaire de Mme Mary Ursula Roth, contre Mme Mary Ursula Roth, Dossier No 37,928. Il sera vendu à l'encan, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot No 115, borné par les rues Tchoupitoulas, Berlin et Annunciation, désignés comme lots Nos un et deux et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le dit lot No un forme l'encoignure de l'Avenue Napoléon et la rue Tchoupitoulas. Les améliorations consistent en une grande bâtisse à deux étages, avec mansarde, subdivisée en magasins au bas et stabliseries en haut, entrée et corridor séparés. Les chambres du magasin sont spacieuses, bien éclairées, avec pavé en briques, bonnes écuries, cuve, etc.

La location est spécialement bonne pour affaires, réputé comme un des meilleurs emplacements pour affaires de la ville. Ce district, dans une quatrième place, peuplé et s'améliorant tous les jours. Les chambres supérieures peuvent être aisément louées à un prix élevé. Le dit lot No un est particulièrement approprié pour des chambres garnies ou pensions. Il est à noter que la ligne de chemin de fer électrique de l'Avenue Napoléon et chemin de fer Tchoupitoulas passe devant.

Conditions de la vente—Un tiers du plus comptant, le tout payable en billets spécialement garantis par hypothèque et au lieu du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et renfermant toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs auront à payer les taxes de 1892 et 1893, un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de vente pour assurer la vente. Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, au bureau de l'acquéreur.

18 avril—18 19 26 mai 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le siège d'affaires bien connu et populaire.

—CONNU COMME—

"Cassanova's Shoe Store."

Coin (2nd-Est) des rues Magazine et Josephine.

Et la bâtisse avec magasin à deux étages,

No 620 rue Magazine.

Ainsi les magasins doubles à un étage Nos 622 et 622 1/2 rue Magazine, qui y touchent. Près du Marché Magazine et dans le centre du grand mouvement d'affaires qui d'y fait remarquer.

Succession John McGinty.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,926.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—MERCREDI, 17 mai 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu en ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de Mme Letitia Mahon, Dossier No 37,903. Il sera vendu à l'encan, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Palmyre Broad, Dorgenois et Gravier, et mesurant 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur 159 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant le cinquième lot à partir du coin des rues Palmyre et Dorgenois.

Un autre certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 14 de l'Ilot No 32 de la carte de la ville, borné par l'avenue Louisiana, les rues St-Denis, St-André et Tchoupitoulas, mesurant 32 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le dit lot No un forme l'encoignure de l'Avenue Napoléon et la rue Tchoupitoulas. Les améliorations consistent en une grande bâtisse à deux étages, avec mansarde, subdivisée en magasins au bas et stabliseries en haut, entrée et corridor séparés. Les chambres du magasin sont spacieuses, bien éclairées, avec pavé en briques, bonnes écuries, cuve, etc.

Les étages supérieurs contiennent plusieurs chambres bien ventilées, corridor, etc., galerie devant et derrière, bonnes écuries, cuve, etc. La location est spécialement bonne pour affaires, réputé comme un des meilleurs emplacements pour affaires de la ville. Ce district, dans une quatrième place, peuplé et s'améliorant tous les jours. Les chambres supérieures peuvent être aisément louées à un prix élevé. Le dit lot No un est particulièrement approprié pour des chambres garnies ou pensions. Il est à noter que la ligne de chemin de fer électrique de l'Avenue Napoléon et chemin de fer Tchoupitoulas passe devant.

Conditions de la vente—Un tiers du plus comptant, le tout payable en billets spécialement garantis par hypothèque et au lieu du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Le tout garanti par une hypothèque et privilège du vendeur, portant les autres clauses usuelles. Les acquéreurs auront à payer les taxes de 1892 et 1893, un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de vente pour assurer la vente. Les actes de vente pardevant F. D. King, notaire, au bureau de l'acquéreur.

8 avril—8 15 22 29—6 10 mai

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,174—En vertu d'un ordre en date du 10 avril 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 25 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Laurel, Annunciation, Delachaise et Josephine, le dit lot étant désigné par le numéro 324 du plan de la ville, mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes sur la rue Webster, 327 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue Laurel, 27 pieds 9 pouces 5 1/2 lignes sur la rue Annunciation, et 327 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue Delachaise, étant le coin de la rue Laurel et Delachaise et mesurant environ 9 mètres de face sur 30 mètres de profondeur, entre lignes parallèles.

Un certain lot de terre, dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue Louisiana, les rues Laurel, Annunciation et Delachaise, le dit lot étant désigné par le numéro 324 du plan de la ville, mesurant 27 pieds 9 pouces 2 lignes sur la rue Webster, 327 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue Laurel, 27 pieds 9 pouces 5 1/2 lignes sur la rue Annunciation, et 327 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue Delachaise, étant le coin de la rue Laurel et Delachaise et mesurant environ 9 mètres de face sur 30 mètres de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Ce dit vente pardevant J. D. Taylor, notaire, au bureau de l'acquéreur.

8 avril—8 15 22 29—6 10 mai

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 24 mai 1893 à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, en ordre de M. E. Cossa, ex notaire, et mesurant 25 pieds de façade sur le fondeur, entre lignes parallèles, étant borné au côté du plus rapproché Villeré par une ligne mitoyenne, au côté Clevelant, commune à ce terrain et les deux lots ci-dessus. Ces propriétés du rue du Cet. Commercial, sur églises, marchés et ou bas, à la chaîne à coucher, gaz, etc. Loué jusqu'au 30 septembre 1892.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage à double rez-de-chaussée, mesurant 30 pieds de la rue et à 5 chambres de chaque côté.

8° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage à double rez-de-chaussée, mesurant 30 pieds de la rue et à 5 chambres de chaque côté.

9° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, entre les rues Jackson, Josephine, Laurel et Annunciation, mesurant 32 pieds 2 pouces de façade sur 63 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage à double rez-de-chaussée, mesurant 30 pieds de la rue et à 5 chambres de chaque côté.

10° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilot borné par Washington, Laurel et Annunciation, désigné comme les Nos 1 et 2 de l'Ilot mesurant 29 pieds de face à Washington et 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage à double rez-de-chaussée, mesurant 30 pieds de la rue et à 5 chambres de chaque côté.

**11° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Laurel, Annunciation, Delachaise, Robin, Rocco et Tchoupitoulas